

Ce sont les profits et les dividendes qu'il faut réquisitionner !

Faut-il obliger le patronat à augmenter les salaires ou plutôt casser les grèves ? Ce gouvernement a visiblement choisi la deuxième solution : la première ministre a annoncé aujourd'hui la réquisition de personnels dans les raffineries dont les salarié-es font grève depuis deux semaines à Exxon et Total Energies.

Les ministres se succèdent dans les médias tantôt pour se féliciter d'un accord bancal (CFDT-CFE-CGC), considéré comme insuffisant par les personnels (Exxon), tantôt pour considérer une grève non légitime, car "en amont" de négociations qui ont franchement tardé à seulement s'ouvrir (Total Energies).

Pour Solidaires, un gouvernement n'a pas à s'ériger en arbitre de la légitimité d'une grève, ni à se transformer en casseur de grève ! Rappelons, s'il le fallait, que les premier-es touché-es par la grève sont les salarié-es qui se privent de leurs salaires ! Que la colère sociale est plus que légitime alors que les actionnaires des groupes pétroliers se gavent de dividendes tandis que les travailleurs et travailleuses peinent à obtenir 5 ou 6 % d'augmentation de salaires alors que tout augmente.

La grève a un impact et peut transformer le quotidien (le principe du blocage est un levier puissant des grèves. C'est le patronat, en refusant d'augmenter les salaires, qui est responsable des désagréments sur le quotidien.

Ces travailleurs-euses donnent un seul signal : c'est par la lutte collective qu'on peut faire plier toutes celles et ceux qui tous les jours assoient leur richesse et leur puissance sur le dos de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Le gouvernement a clairement choisi son camp depuis longtemps, celui des riches et du patronat.

Solidaires apporte son soutien total aux grévistes

L'Union appelle à aider concrètement les grévistes menacés de réquisition dans les Bouches du Rhône, le Rhône et en Seine Maritime et à organiser des rassemblements unitaires de soutien le plus rapidement possible sur tout le territoire.